

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale . . . . .	19
I. Le phénomène organisation non gouvernementale . . . . .	19
II. La définition de l'organisation non gouvernementale . . . . .	24
III. La problématique du sujet . . . . .	30
Première partie. Le statut consultatif et l'exclusion de l'organisation non gouvernementale de la mise en œuvre du droit international . . . . .	33
Section I. L'article 24 du Pacte de la Société des Nations . . . . .	34
I. Analyse de l'article 24 du Pacte . . . . .	34
II. Pratique de la Société des Nations . . . . .	35
III. La pratique du Bureau international du Travail . . . . .	37
Section II. L'article 71 de la Charte des Nations Unies . . . . .	38
I. La consécration de l'organisation non gouvernementale. . . . .	38
II. La fonction de catalyse opérée par l'article 71 de la Charte . . . . .	40
III. L'aménagement des relations entre les Nations Unies et les orga- nisations non gouvernementales . . . . .	44
A. Domaine de ces rapports . . . . .	44
B. Régime de ces rapports . . . . .	45
C. Evolution de la pratique de l'article 71 . . . . .	49
Section III. Le <i>locus standi</i> des organisations non gouvernementales . . . . .	49
I. Les dispositions statutaires de la Cour et le <i>locus standi</i> . . . . .	49
A. Le <i>locus standi</i> des organisations non gouvernementales dans la procédure contentieuse . . . . .	52
B. Le <i>locus standi</i> des organisations non gouvernementales dans la procédure consultative . . . . .	54
II. L'évolution des textes . . . . .	56
III. L'évolution de la pratique . . . . .	60
A. La pratique de la Cour permanente de Justice internationale . . . . .	60
B. La pratique de la Cour internationale de Justice . . . . .	62
Conclusion de la première partie . . . . .	65
Deuxième partie. Les organisations non gouvernementales partenaires de la mise en œuvre du droit international . . . . .	67
Section I. Les principaux domaines du partenariat des organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre du droit international . . . . .	69
I. Le droit humanitaire et le partenariat des organisations non gou- vernementales . . . . .	70
II. Les droits de l'homme et le partenariat des organisations non gou- vernementales . . . . .	73
III. L'environnement et le partenariat des organisations non gouver- nementales . . . . .	76
Section II. Le cadre juridique de la mise en œuvre du droit internatio- nal par les organisations non gouvernementales . . . . .	79
Sous-section I. Les organisations non gouvernementales et l'appli- cation des normes de droit international . . . . .	80

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL  
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA  
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

# RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE  
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

1997

*Tome 270 de la collection*



1999

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS  
The Hague/Boston/London

I. Le contrôle de l'application des normes de droit international . . . . .	80
A. L'objet du contrôle exercé par les organisations non gouvernementales . . . . .	81
B. La portée des contrôles exercés par les organisations non gouvernementales . . . . .	84
II. La conservation de la norme internationale . . . . .	88
A. La sauvegarde des normes par les organisations non gouvernementales . . . . .	88
B. La diffusion des normes internationales . . . . .	90
Sous-section II. Les organisations non gouvernementales et le cercle des acteurs juridiques internationaux . . . . .	91
I. Le développement de l'influence et de la présence des organisations non gouvernementales : la conquête du soutien de l'opinion publique . . . . .	91
A. L'organisation non gouvernementale concurrent direct de l'Etat . . . . .	92
B. L'organisation non gouvernementale adverse de l'Etat . . . . .	93
C. L'organisation non gouvernementale substitut de l'Etat . . . . .	95
II. La quête du statut juridique international et la mise en œuvre du droit international . . . . .	96
A. Aménagements du principe de la territorialité des lois . . . . .	96
1. La personnalité internationale du Comité international de la Croix-Rouge . . . . .	96
a) La personnalité juridique du CICR . . . . .	97
b) Le statut du délégué . . . . .	98
2. La reconnaissance de la personnalité juridique des organisations non gouvernementales et le Conseil de l'Europe . . . . .	98
B. Questions pendantes . . . . .	99
Conclusion générale . . . . .	101
Bibliographie . . . . .	103